

# QUESTIONS FREQUENTES – GARDERIE ALC

## INSCRIPTIONS

- **Mon enfant n'est pas inscrit à la garderie (je n'ai pas rendu le dossier ou il n'est pas valide), sera-t-il pris en charge ?**

**NON :** Seuls les enfants inscrits sont pris en charge. Les non-inscrits resteront sous la responsabilité de l'école. Les accepter mettrait en cause la responsabilité personnelle des animatrices.

- **L'adhésion vaut-elle pour l'ALC ?**

**OUI :** L'adhésion est globale à la toute l'ALC, partie garderie et partie activités.

- **Où trouver le dossier d'inscription ? Quand le déposer ?**

Sur le site Internet de l'ALC [www.alcphalempin.fr](http://www.alcphalempin.fr), rubrique Garderie Périscolaire. Une fois complété, il est à déposer à l'ALC (bureau du directeur ou boîte aux lettres), avant la date indiquée sur le dossier pour un accueil dès septembre ; ou 2 semaines avant la première date d'accueil en cours d'année dans la limite des places disponibles. Tout dossier incomplet sera refusé.

Lors du traitement de votre premier dossier d'inscription, un mail contenant le lien vers le portail famille, votre identifiant et votre mot de passe, vous est envoyé. Ce mail tient lieu de confirmation d'inscription.

Il y a deux type de dossier : le complet à remplir lors d'une première inscription, puis le simplifié destiné à renouveler simplement l'inscription d'une année sur la suivante.

## ACCUEIL

- **Est-ce que mon enfant bénéficie d'un goûter en garderie ?**

**OUI,** le soir à son arrivée. Gaufres, gaufrettes, cake, tartines, boissons au sirop ...

- **Qu'est proposé à mon enfant en garderie ?**

Il a accès à une multitude de jeux divers, adaptés à son âge, et pédagogiques. Les animatrices l'accompagnent si nécessaire. Régulièrement, les animatrices proposent des animations, et des activités manuelles quotidiennement.

- **Quel est le rôle des animatrices ?**

En premier lieu, elles accompagnent vos enfants, veillent à leur confort, leur hygiène et leur sécurité. Elles gèrent les jeux, les goûters, l'accueil des parents, le pointage, la propreté et le rangement ...

- **Je souhaite joindre la garderie, m'assurer que mon enfant à bien été pris en charge...**

N'hésitez pas à nous joindre directement à la garderie au 03.20.62.19.08, de 7h à 8h40, et 16h30 à 19h.

- **Mon enfant a des problèmes de santé.**

Le problème de santé doit être mentionné dans le dossier d'inscription, un PAI et les matériels adéquats doivent nous être fournis en même temps que le dossier.

## RESERVATIONS

- **Comment effectuer les réservations d'heures de garde**

Sur le portail famille : <https://www.mon-portail-famille.fr/acces/loisirs-culture-phalempin>

D'autres services du portail famille sont à découvrir : coordonnées, attestation fiscale, messagerie ...

- **Les heures d'absences sont-elles reportées ?**

**NON** : Il n'y a pas de reports d'heures réservées non employées, celles-ci restent dues. Vous pouvez modifier vos réservations dans un délai préalable de 2 jours minimum.

- **Mon enfant sera-t-il pris en charge même si je n'ai pas effectué de réservation ?**

**OUI** : Bien-sûr, nous le prenons en charge. Le tarif horaire sera alors majoré de 50 %.

- **Je n'ai réservé qu'une heure sur la demi-journée, mais mon enfant est resté deux heures. La deuxième heure est-elle majorée ?**

**NON** : Elle reste au tarif de base.

- **Comment sont comptabilisées les heures d'accueil ?**

Les horaires d'accueils sont comptabilisés ainsi : 7h à 7h45, 7h45 à 8h30 pour les primaires et 8h45 pour les maternelles ; de 16h15 pour les primaires et 16h30 pour les maternelles à 17h15, 17h15 à 18h15 et 18h15 à 19h. Tout créneau entamé est dû entièrement.

## REGLEMENTS

- **Quand et comment dois-je régler les accueils ?**

Vous recevrez une facture mensuelle, soit par mail si vous avez opté pour cette option, soit par l'intermédiaire des animatrices en garderie, soit par courrier. Lors de la réception de votre première facture, il vous suffit de créer, via le portail famille, un mandat de prélèvement automatique.

- **Quel est mon tarif horaire ?**

Votre quotient familial déterminera votre tarif de base (tranches 1 à 5 pour les phalempinois, et 6 à 8 pour les extérieurs). D'autres tarifs sont appliqués pour les majorations et retards. Le tableau complet de tarification est sur le site Internet de l'ALC [www.alcphalempin.fr](http://www.alcphalempin.fr), rubrique Garderie Périscolaire.

## AUTRES

- **A qui dois-je m'adresser en cas de problème ?**

En aucun cas aux animatrices de garderie. Elles n'ont ni les informations nécessaires sur place, ni la vocation à répondre aux problématiques administratives. Leur tâche est essentiellement d'être auprès de vos enfants.

En cas de problème, merci de prendre contact avec le directeur de l'ALC : [alc@alcphalempin.fr](mailto:alc@alcphalempin.fr) ou 03.20.32.09.24

- **Réinscription, réservation annuelle ...**

Les inscriptions et les réservations ne se renouvellent pas automatiquement d'une année scolaire sur l'autre. Elles sont bien à refaire tous les ans par vos soins.